

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	41
En exercice	41
Présent	22
Votant	27

Date de convocation : 14/10/2022

Vente du bâtiment syndical

Délibération n°35-2022

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de de Saint-Avit sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Yves CHAREYRE, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, Jean-Rémi FROGET, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLETT, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Romain BOITEL, Pascal BRUNET, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Anthony DOSSARD, François FAURE, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Ludwig MONTAGNE, Philippe RIGNOL, Lilian ROBIN et Cédric ROUSSELLET.

Pouvoirs : Pascal BRUNET donne pouvoir à André BOUILLY, Agnès CHRIST donne pouvoir à Thierry DESSERTENNE, Mickaël CHAZALON donne pouvoir à Marin DERNAT, François FAURE donne pouvoir à David BOUVIER et Pierrick FRIZE donne pouvoir à Stéphane SARRAZIN.

Le Président indique que les besoins sur le syndicat, collectivité de près de 25 000 habitants, grandissent, ainsi que les responsabilités au niveau des collectivités gestionnaire de l'eau potable évoluent.

Le Président informe qu'il convient de prendre les dispositions pour y faire face. Notamment, il devient urgent de trouver une vraie organisation interne efficiente. Cette dernière ne peut se poursuivre dans les locaux actuels du syndicat situé au 28 rue Maurice Faure à Anneyron. En effet, les bureaux ne sont pas adaptés aux fonctionnalités actuelles des services et donc encore moins à celles futures.

Le Président propose, dans un premier temps, de louer des locaux plus adéquats que ceux actuels, puis de vendre le bien immobilier au 28 rue Maurice Faure. Dans un second temps, dès restructuration du syndicat mise en place conformément à un diagnostic organisationnel des services qui se déroulera début d'année 2023, l'acquisition d'un nouvel local pourra alors s'envisager.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à procéder à la recherche d'une location pour les bureaux des services du syndicat,
- AUTORISE le Président à mettre en vente le bien immobilier sis 28 rue Maurice Faure à Anneyron, et d'en organiser la publicité de vente,
- AUTORISE le Président à confier, au besoin, un mandat de vente non exclusif à une agence locale,
- AUTORISE le Président à signer tout document afférant à la présente délibération,
- DIT que des délibérations du Comité Syndical devront en tout état de cause intervenir ultérieurement afin d'autoriser la signature de tout compromis de vente et d'acte authentique de vente.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

